



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur une demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Carrières de Luget-Vilhonheur pour l'exploitation d'une carrière de pierre de taille, située à « Combe Brune » sur la commune de Moulins sur Tardoire

Par arrêté en date 3 avril 2023, la préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 32 jours, soit du mardi 16 mai 2023 à 9 heures au vendredi 16 juin 2023 à 17 heures inclus, en vue d'autoriser l'exploitation d'une carrière de pierre de taille, située à « Combe Brune » sur la commune de Moulins sur Tardoire.

Le maître d'ouvrage est la société des Carrières de Luget-Vilhonheur dont le siège social est situé 10, route de la Métairie 16110 PRANZAC. Toute information concernant la demande d'autorisation peut être prise auprès de :

Mme Margot PUYBONNIEUX, chargée de mission sécurité et environnement

Adresse mail : margot.puybonnieux@iribarren.fr

Tel : **06.40.59.39.26**

Le président du tribunal administratif de POITIERS a désigné, pour conduire cette enquête publique, M. Jean-Marie DROUAUD, chef d'exploitation de la SAUR en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant cette période, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Moulins sur Tardoire.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Un poste informatique est installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture à ANGOULÊME afin de permettre un accès gratuit au dossier pendant les jours et heures d'ouverture du public.

Les observations pourront être adressées soit par voie postale au commissaire enquêteur M. Jean-Marie DROUAUD, à la mairie de Moulins sur Tardoire, siège de l'enquête, 5, rue de l'Église – Vilhonheur – 16220, soit par voie électronique à l'adresse suivante :

pref-obs-ep-carriere-moulin-sur-tard@charente.gouv.fr

et ceci jusqu'au **vendredi 16 juin 2023 à 17 heures inclus**.

Les observations recueillies par le commissaire enquêteur lors des permanences, celles transmises par voie postale sont consultables en mairie.

Le dossier soumis à enquête publique, les documents relatifs à l'enquête, les observations transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente: www.charente.gouv.fr (rubrique : politiques publiques – environnement/chasse – DUP-ICPE-IOTA /Moulins sur Tardoire).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations de la manière suivante :

Mairie de Moulins-sur-Tardoire 5, rue de l'Église, Vilhonneur 16220
Mardi 16 mai 2023 2023 de 9 h à 12 h,
Mardi 23 mai 2023 de 14 h à 17 h
jeudi 1^{er} juin 2023 de 9 h à 12 h
Vendredi 9 juin 2023 de 14 h à 17 h
Vendredi 16 juin 2023 de 14 h à 17 h

Le commissaire enquêteur peut, après information de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, prolonger celle-ci pour une durée maximale de quinze jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête.

Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans les conditions prévues au I de l'article L. 123-10.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et dans la mairie précitée et publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement et Chasse – DUP-ICPE-IOTA/Moulins sur Tardoire) pendant un an.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture de la Charente (Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la préfecture, CS 92301, 16023 ANGOULÊME Cedex).

La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté de la préfète de la Charente .